## Initiatives ministérielles

suite de ces différends. Nous ne voulons rien faire qui puisse encourager ce genre de différends.

L'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui pourrait donc être considérée comme un anachronisme, comme une erreur dans le temps.

Ma femme et moi avons assisté à une représentation de «Richard III», vendredi soir dernier, à Edmonton. Comme vous le savez, Shakespeare est célèbre pour les anachronismes dans son théâtre, mais il y en a un nouveau dans cette pièce. L'interprète de Richard III entre sur scène handicapé, dans un fauteuil roulant, ce qui constitue évidemment un nouvel anachronisme créé par les auteurs de cette version de «Richard III».

À mon avis, ce projet de loi ressemble beaucoup à un fauteuil roulant utilisé dans une pièce dont la création remonte à des centaines d'années, avant que les fauteuils roulants n'existent, notamment ceux qui sont mus à l'électricité. Je crois donc qu'il est tout à fait déplacé.

Je veux parler un peu de la position du Parti réformiste en ce qui concerne la gestion de l'offre en général. Le Parti réformiste estime que les agriculteurs devraient sûrement avoir le droit de travailler ensemble collectivement. Ils devraient avoir le droit de renforcer tout segment de l'industrie ou leur entreprise qui, selon eux, pourrait l'être grâce à ces efforts coopératifs.

Par exemple, je crois que ce travail coopératif est promis à un très bel avenir dans le secteur agricole. Je crois aussi que nous verrons des agriculteurs s'associer avec d'autres entrepreneurs de petites localités en particulier pour former de nouvelles coopératives comme outils de développement collectif dont profiteront tant les agriculteurs que les transformateurs. Je suis en faveur de ce genre d'activité. J'estime qu'il y a un avenir pour d'autres genres de coentreprises, mais non pour la gestion de l'offre, non pour de nouvelles entreprises assujetties à la gestion de l'offre.

Le plus grand service que le gouvernement puisse rendre aux producteurs de secteurs soumis à la gestion de l'offre est d'être honnête et ouvert avec ces agriculteurs. Nous savons que le monde se dirige de plus en plus vers un marché libre et ouvert. Par conséquent, je pense que le plus grand service que le gouvernement puisse rendre aux agriculteurs consiste à leur dire qu'il va ouvrir de plus en plus le marché à la concurrence. Le gouvernement sait que les industries soumises à la gestion de l'offre vont avoir de plus en plus de difficulté à soutenir la concurrence, mais au moins il le reconnaît et il veut venir en aide à ce secteur sans faire obstacle au passage vers un marché plus ouvert.

Il est clair que ce projet de loi n'a pas du tout sa place. Je me réjouis de l'appui accordé par les députés d'en face.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-266.

Comme la Chambre le sait, le gouvernement a récemment conclu une négociation globale sur le nouvel accord du GATT qui va créer un nouveau régime commercial sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. En tant que membre du GATT et de l'OMC ainsi que pays signataire de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Canada s'est ouvert de nombreux nouveaux débouchés en pleine croissance auxquels sont rattachées certaines obligations commerciales internationales.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-266 propose qu'une commission soit la seule à pouvoir commercialiser les pommes de terre, à contrôler toutes les importations et toutes les exportations de ce produit. Dans le cadre de l'ALENA et des négociations commerciales multilatérales, le Canada n'a pas accepté, je le souligne, de s'abstenir d'interdire ou de restreindre l'importation ou l'exportation de produits.

• (1200)

Si le Canada devait modifier sa politique actuelle, ce qui aurait ainsi des effets sur l'accès actuel et futur à notre marché, il toucherait alors aux avantages dont nos partenaires commerciaux s'attendent à bénéficier en vertu des dispositions des accords commerciaux signés. Nos partenaires pourraient alors contester ce changement de politique.

L'industrie canadienne de la production et de la transformation de la pomme de terre est un exportateur important et a tout intérêt à ce que les marchés demeurent libres. Je suis conscient du fait que cette industrie est confrontée, depuis quelques années, à de nombreux problèmes qui touchent la commercialisation de la pomme de terre aux niveaux national et international. Cependant, je crois qu'on pourrait mieux remédier à la situation en adoptant des mesures qui n'ont pas de répercussions négatives sur nos échanges commerciaux ni ne vont à l'encontre de nos obligations commerciales.

Ainsi, je ne suis pas disposé à appuyer le projet de loi C-266 et je suis persuadé que même si mon vis-à-vis s'inquiétait vivement pour cette industrie, il peut comprendre qu'en cette période d'évolution, nous devons tenir compte de la nouvelle réalité; la façon de commercer a changé et ces questions seront réglées dans le cadre d'un marché libre.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous mes collègues à l'occasion de la reprise de cette session très importante du Parlement du Canada.